



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230622-DELIB2023_039-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13/06/2023
Date d'affichage 13/06/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....20
Réf : 2023-039 Objet : Attribution du marché restauration scolaire Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/06/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/06/2023 Le Maire, A. MOMON

Le vingt-deux juin deux mil vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROUCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRAUN-BRIOIS, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Elisabeth FRONTIN, Pascale PAL

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Nicolas POUZET à Alain MOMON,
Maud THOURY à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN,
Alain GUYONNET,
Gerty EMBOULÉ.

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON

Réf : 2023-039- **Attribution du marché restauration scolaire**

Entendu Brigitte GOUYON, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires,

- **Rappeler** qu'un marché public de production, livraison et de service de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et de l'accueil des loisirs a été mis en ligne ;
- **Informé** que l'analyse des offres a été réalisée par le cabinet ARBEA ;
- **Signaler** que 3 sociétés ont répondu à cet appel d'offres.

Après lecture du rapport de l'analyse d'offre,

- **Proposer** de retenir le mieux disant : Groupe DEPREYTERE pour un montant de 200 447 € HT ;
- **Proposer** de retenir 4 composantes pour tous les repas scolaires et périscolaires.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, opte pour l'offre de la société DEPREYTERE avec 4 composantes

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27/06/2023



Le Maire,

A. MOMON

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON